

Compte rendu de la séance du 14 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la Convocation : 07/09/2021

Date d'affichage : 21/09/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 14 septembre à 20 Heures 00,
le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames DITLECADET Catherine, HERNANDEZ Sandrine, LAPALUS-LECOFFRE Christine, MORLAT Blandine et SALL Sophie. Messieurs BOUGET, François, CHANUT Christophe, GALLAND Gilles, JACQUET Orian, JUVANON Christophe et MAUGUIN Paul-Antoine.
Étaient Absents Excusés : JAUNARD Florence a donné pouvoir à LAPALUS-LECOFFRE Christine ; GUILLEMAUD Jordan a donné pouvoir à JUVANON Christophe ; BURTIN Thomas a donné pouvoir à JACQUET Orian.

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : délibération n°34 – Tarifs pour le repas du CCAS ; les membres acceptent à l'unanimité.

1) Election d'un(e) secrétaire de séance

HERNANDEZ Sandrine est nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 25 juin 2021.

3) Délibération n°25 : Suppression du poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe

Suite à la mise en retraite de l'agent en charge des services techniques, à compter du 1^{er} avril 2021, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal, en date du 4 décembre 2020, délibération n°47,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la suppression du poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe.
- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.

4) Délibération n°26 : Création du poste d'Adjoint technique Territorial

En vue de la nomination stagiaire d'un agent contractuel, à compter du 1^{er} octobre 2021, il convient de créer l'emploi correspondant.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal, en date du 4 décembre 2020, délibération n°47,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la création d'un poste permanent d'Adjoint technique à temps complet.
- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

5) Délibération n°27 : Création du poste d'Adjoint Territorial d'Animation

En vue de la nomination stagiaire d'un agent contractuel, à compter du 8 novembre 2021, il convient de créer l'emploi correspondant.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal, en date du 4 décembre 2020, délibération n°47,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la création d'un poste permanent d'Adjoint d'Animation à temps non complet.
- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

6) Délibération n°28 : Modification du tableau des effectifs

Considérant la suppression du poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe, la création de poste d'Adjoint Technique et la création du poste d'Adjoint d'Animation,

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS FILIERES	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et centièmes)
<u>ADMINISTRATIVE</u> Adjoint Administratif	C	1	35 heures
<u>ANIMATION</u> Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	29 heures 80
Adjoint d'Animation	C	1	30 heures 75
Adjoint d'Animation	C	1	18 heures 95
<u>TECHNIQUE</u> Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint Technique	C	1	35 heures
Adjoint Technique	C	1	30 heures
TOTAL		7	

7) Délibération n°29 : SYDESL - RODP TELECOM 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer pour 2021, la redevance d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécom à :

	Patrimoine : Km d'artère / m ² d'emprise	Montant unitaire	Montant total
Lignes aériennes	3.869	55.05 €	212.99 €
Lignes souterraines	26.658	41.29 €	1 100.71 €
		TOTAL	1 313.70 €

Ces montants seront revalorisés chaque année conformément à l'article R 20-53 du Code des Postes et Communications.

8) Délibération n°30 : ONF - inscription à l'état d'assiette, destination des coupes, affouages l'exercice 2022

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREMIÈREMENT : APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022 (coupes réglées) :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
1	11ha61	E4

DEUXIÈME : DECIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2022 :

1 - VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'ONF des parcelles :

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots)
1	douglas

TROISIÈME

ACCEPTE sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

9) Délibération n°31 : Convention fauchage avec la commune de BERZÉ-LE-CHATEL

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la convention actuelle avec Berzé-le-Châtel.

Les modifications concernent le personnel communal, puisque selon les disponibilités l'un des deux agents techniques sera mis à disposition de la commune de Berzé-le-Châtel pour la durée de la présente convention.

La commune de Berzé-la-Ville met à disposition le tracteur et la faucheuse d'accotement pour le fauchage des chemins communaux et accotements de la voirie communale de Berzé-le-Châtel.

Le nouveau tarif horaire est fixé à 45 € de l'heure (quarante-cinq euros).

Une facture avec le décompte des heures sera transmise à la mairie de Berzé-le-Châtel après chaque intervention.

La convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et entrera en vigueur dès le 14 septembre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention de prestation de service entre la commune de Berzé-la-Ville et la commune de Berzé-le-Châtel.
- Accepte le tarif horaire fixé à 45 €.
- Autorise le Maire à signer la convention tel qu'annexée à la présente délibération.

10) Délibération n°32 : MBA - Demande de fonds de concours 2020-2026 « Aide au développement local » pour l'achat de mobilier

Après avoir pris connaissance des modalités de répartition et d'attribution du Fonds de concours 2020-2026 de MBA « **Aide au développement Local** » et du règlement d'intervention, Monsieur le Maire présente le projet d'achat de mobilier, pour un montant prévisionnel du coût de l'opération de 7 073,89 € HT.

La commune souhaiterait acquérir du mobilier :

- Extérieur : 3 tables de pique-nique, 3 bacs roulant, 4 vitrines d'affichage, 1 table de ping-pong et 1 guirlande lumineuse.
- Intérieur : 14 tables avec 7 casiers pour les salles de classe et 2 armoires basses pour la mairie.

Le Maire propose donc d'envoyer une demande de fonds de concours « Aide au développement Local » pour l'achat de mobilier à Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'achat de mobilier d'un montant prévisionnel du coût de l'opération de 7 073,89 € HT.
- **DECIDE** de demander un fonds de concours à Mâconnais Beaujolais Agglomération en vue de participer au financement du projet d'achat de mobilier, à **hauteur de 3 536 €**.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

11) Amélioration du confort thermique d'été de l'école : présentation de l'avant-projet

Le maire expose le projet aux membres du conseil. Il consiste à faire baisser au maximum les températures excessives dans les salles de classes en période estivale (température maximale observée : 37°C).

Il comprend 3 volets :

- 1) Plantation de 2 arbres dans la cour d'école, elle sera faite aux vacances de la Toussaint. Montant : 4 207,80 € HT.
- 2) Ventilation et climatisation des salles de classe pour lesquelles la société JOC Ingénierie propose une assistance technique pour le choix des entreprises concernées. Montant estimé : 29 000 € HT.
- 3) Remplacement des menuiseries, BSO (Brise Soleil Orientable), isolation des combles, travaux en marché de maîtrise d'œuvre avec la société JOC Ingénierie pour un montant de 52 000 € :

- Menuiseries extérieures avec 10 BSO aux fenêtres de l'étage, 4 stores toiles motorisés sur les baies fixes de la maternelle (12 000 € HT) ; remplacement des 2 baies de la salle d'évolution, 4 BSO motorisés, 4 stores intérieurs (25 000 € HT). Soit un montant de 37 000 € HT
- Plâtrerie, isolation : 12 000 €
- Electricité : 3 000 €
- Prévoir les coûts pour le contrôle technique, SPS, diagnostic amiante : 4 500 € HT
- Options pour les menuiseries et stores : 10 000 € HT

Le montant total estimé du projet avec les 3 volets est de 118 010 € HT.

La commune a demandé et obtenu des subventions auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR (41 304 €) et auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projets 2021 (25 000 €). La somme de 12 500 € du Conseil Départemental a déjà été perçue par la commune.

12) Délibération n°33 : MBA – Demande de fonds de concours 2020-2026 « Aide au développement local » pour le projet « Amélioration du confort thermique d'été de l'école »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les modalités de répartition et d'attribution du Fonds de concours 2020-2026 de MBA « Aide au développement Local » et le règlement d'intervention.

Après présentation de l'avant-projet « Amélioration du confort thermique d'été de l'école », pour un montant prévisionnel du coût de l'opération de 118 010 € HT, le Maire propose d'envoyer une demande de fonds de concours pour le projet « Amélioration du confort thermique d'été de l'école » à Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 2 CONTRE :

- **APPROUVE** le projet « Amélioration du confort thermique d'été de l'école » d'un montant prévisionnel du coût de l'opération de 118 010 € HT.
- **DECIDE** de demander un fonds de concours à Mâconnais Beaujolais Agglomération en vue de participer au financement du projet, à **hauteur de 25 853 €**.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

13 Délibération n°34 : Tarifs participation repas du CCAS

Le Maire explique à l'assemblée que le repas du CCAS est organisé et financé chaque année par la commune.

Cette année et suite à la réunion du CCAS du 10 septembre, il a été décidé que ce repas s'adressait aux habitants de 75 ans et plus. Chaque personne éligible aura le choix entre un repas au restaurant ou un panier garni. En dehors du cas des couples éligibles, chaque personne seule choisissant le repas pourra inviter une personne de son choix qui devra alors s'acquitter de son repas.

Il est nécessaire de fixer les tarifs, afin de pouvoir établir l'avis des sommes à payer aux invités, aux membres du conseil municipal et à leur conjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

- prix du repas pour les invités à 33 €.
- prix du repas pour les membres du conseil municipal et leur conjoint à 33 €.

14) Informations diverses

- Fleurissement : la visite du jury départemental pour le renouvellement du label 3 fleurs a eu lieu mardi 7 septembre.

- L'association L'Echo Loc' a organisé les journées de la biodiversité les 11 et 12 septembre au terrain de sport. Le député M. Benjamin DIRX, les conseillers départementaux Mme Carine LALANNE et M. Patrick DESROCHES étaient présents le dimanche à cette manifestation et ont pu apprécier ce moment de convivialité.

- Le dimanche 11 septembre a eu lieu le marathon des entreprises organisé par l'association Val Lamartinien Passion de La Roche Vineuse. Une dizaine de personnes de la commune ont participé à cette course.

- L'association Musival de La Roche Vineuse organise des événements dans les communes adhérentes : pour Berzé-la-Ville, un concert aura lieu dans l'Eglise le vendredi 17 septembre à 20h00 et lecture de poèmes au Château de la Roche Coche le dimanche 19 septembre à 11h30.

- Les journées du Patrimoine auront lieu les 18 et 19 septembre. La visite de l'Eglise et des Fours à Gypse sera organisée par l'association les Amis du Vieux Berzé.
- Une réunion des associations est prévue le vendredi 8 octobre afin de présenter chaque association et définir le calendrier des manifestations 2022.
- Le repas du CCAS aura lieu le samedi 16 octobre 2021 à 12h00 au restaurant l'Héritage. Il s'adresse aux habitants de la commune âgés de 75 ans et plus.
- Rentrée scolaire 2021-2022 : 71 élèves répartis ainsi : 22 en maternelle, 24 CP-CE1-CE2 et 25 CE2-CM1-CM2. La première journée s'est très bien déroulée avec peu de pleurs.
- Mardi 14 septembre : M. Sébastien FLORIN, Inspecteur de l'Education Nationale, a visité l'école communale, rencontré l'équipe enseignante ainsi que M. le Maire. Il a annoncé le plan « bibliothèques d'école » suivant : dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le Ministère de l'Education Nationale souhaite implanter ou redynamiser des bibliothèques d'écoles dans des zones rurales. L'école est éligible pour bénéficier de ce plan. La dotation de l'Etat s'élèvera à 1 500 € permettant l'acquisition d'une centaine d'ouvrages. Elle est conditionnée par la rédaction d'un projet pédagogique qui sera rédigé par l'équipe enseignante mais aussi par l'engagement de la commune à compléter ces moyens alloués par l'Etat à hauteur de 10 % minimum.

15) Tour de table

- Le nettoyage des lavoirs par les conseillers municipaux dans les hameaux : Le Vernay - Les Chardignys - Les Furtins - Marie est prévu les 6 et 13 octobre. Les habitants volontaires seront les bienvenus.
- Le repas de quartier Le Vernay - Les Chardignys aura lieu le 18 septembre. Les réunions d'informations dans les quartiers sont reportées au printemps.
- Un état des lieux des salles Simonet et Berzéenne ainsi qu'un listing de la vaisselle ont été réalisés. De la vaisselle (pour 40 personnes) sera mis à disposition dans la salle Simonet et les prix de location de la salle seront à modifier.
- Des plaques signalétiques « Mairie » « Ecole » « Bibliothèque » seront installées afin de faciliter le repérage de ces bâtiments.
- La commande des plaques de numéros de rue dans les hameaux devrait arriver début octobre chez le fournisseur.
- Un fichier répertoriant les adresses et références cadastrales des habitants est en cours de finalisation.
- Une demande d'une 4^{ème} poubelle à installer dans le Bourg est émise par un conseiller. Le maire explique avoir déjà constaté que la poubelle la plus proche était trop remplie empêchant la fermeture du couvercle alors que la 3^{ème} poubelle, la plus éloignée, n'était qu'à moitié remplie.
- Des habitants ont fait part de leur mécontentement concernant le fauchage des accotements. Le maire prend note et justifie le pourquoi de ces retards.
- Au nom de l'association L'Echo Loc', le président remercie les membres du conseil pour leur participation aux journées de la biodiversité. Manifestation qui a permis aux personnes de se retrouver, d'échanger et de proposer d'autres événements à organiser.

La séance est levée à 22h00.

Intervention de Benjamin DIRX, député de la 1^{re} circonscription de Saône-et-Loire, suivi d'un échange avec les conseillers municipaux.